

**Avis n° 2022/11**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'École polytechnique universitaire**  
**de l'université Lille (EPU Lille)**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

### École

|                    |   |
|--------------------|---|
| Nom :              | <b>École polytechnique universitaire de l'université Lille</b>                  |
| Sigle :            | EPU Lille   |
| Nom de marque :    | Polytech Lille  |
| Type :             | Public  |
|                    | Sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche |
| Académie :         | Lille   |
| Sites de l'école : | Villeneuve d'Ascq   |

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2018/11-04 ; Avis n° 2016/05-01

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie HP** (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Lille, spécialité géomatique et génie urbain, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École polytechnique universitaire de l'université de Lille ;
- Vu le rapport établi par Hélène GRIMAULT-DUC (ancien membre de la CTI, rapporteure principale) et Pascal TRIBOULOT (membre de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2022 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

### Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

| Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants  | Voie de formation                         | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire | Durée d'accréditation |
|---|---|---------------------------------------|---|-----------------------|
| Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Lille, <b>spécialité géomatique et génie urbain</b> | Formation initiale sous statut d'apprenti | 2023                                  | 2024-2025                               | maximale              |
| Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Lille, <b>spécialité géomatique et génie urbain</b> | Formation continue                        | 2023                                  | 2024-2025                               | maximale              |

**Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :**

**Pour l'école**

- Poursuivre le traitement des recommandations émises lors du dernier audit ;
- Diversifier les apports en fonds propres.

**Spécialité Géomatique et génie urbain**

- Poursuivre le traitement des recommandations émises lors du dernier audit : formaliser notamment la veille métier et le retour d'expérience dans une instance de type conseil de perfectionnement ;
- Analyser le besoin métier et s'appuyer sur un large *benchmark* pour faire évoluer le programme et le positionnement de la formation en complémentarité avec les formations existantes ;
- Travailler sur les modalités de sélection des candidats en fonction de viviers-cibles, afin de s'assurer d'un recrutement réellement diversifié ;
- Se conformer aux exigences et incitations de R&O 2022 en ce qui concerne la mobilité internationale des apprentis ;
- Sensibiliser les apprentis sur l'investissement des entreprises d'accueil dans la formation et le retour qu'elles en attendent ;
- Compléter les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit pour la rentrée 2023. Renforcer la cohérence entre la démarche compétences déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué aux diplômés suivants :

| Intitulé du diplôme   | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire |
|---|---------------------------------------|---|
| Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Lille, <b>spécialité géomatique et génie urbain</b> | 2023                                  | 2024-2025                               |

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 15 novembre 2022.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 décembre 2022.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON